

PRÉSENTATION DES ARTICLES POUR LA REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* invite ses lecteurs à lui adresser des articles relatifs aux divers centres d'intérêt humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ceux-ci seront pris en considération en fonction de leur valeur et du programme annuel thématique de la *Revue*.

- Les manuscrits peuvent être présentés en *français* ou en *anglais* ou en *espagnol* ou en *arabe* ou en *allemand*.

Les textes seront dactylographiés en double interligne et ne devront pas dépasser 20 pages, soit 4 000 mots. L'envoi de disquettes sera très apprécié (Logiciel Wordperfect 5.1 avec fichier ASCII).

- Toutes les notes, *au maximum 30*, seront numérotées à la suite tout au long de l'article. Il est recommandé de les présenter à la fin du texte, dactylographiées en double interligne.

- Les références bibliographiques comprendront au minimum les indications suivantes: a) pour les livres, initiales et nom de l'auteur (dans cet ordre), titre de l'ouvrage (souligné), lieu de publication, maison d'édition et année de publication (dans cet ordre), puis numéro de page (p.) ou des pages (pp.) auxquelles on se réfère; b) pour les articles, initiales et nom de l'auteur, titre de l'article entre guillemets, titre du périodique (souligné), lieu de publication, date du numéro et page (p.) ou pages (pp.) auxquelles on se réfère. Les titres des articles, des livres et des périodiques seront indiqués dans la langue originale.

- Les manuscrits non publiés ne sont pas rendus.

- Les ouvrages envoyés à la rédaction seront mentionnés dans la liste des publications reçues et, s'il y a lieu, feront l'objet d'un compte rendu.

- Les manuscrits, la correspondance relative à la publication et les demandes d'autorisation de reproduire des textes parus dans la *Revue* seront adressés au rédacteur en chef.

Les articles, études et autres textes signés émanant de sources autres que le CICR n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le CICR souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

**LISEZ ET FAITES LIRE
LA REVUE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE**

Contribuez à sa promotion

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je désire m'abonner à la *Revue internationale de la Croix-Rouge* pour
1 an, à partir de

version anglaise version espagnole version française
 version arabe extraits en allemand

Nom

Prénom

Nom de l'institution (éventuellement)

Profession ou fonction

Adresse

Pays

Découper ou photocopier et envoyer à:

Revue internationale de la Croix-Rouge
19, av. de la Paix
CH-1202 Genève

Edition en anglais, français, espagnol, arabe:

Tarif d'abonnement annuel (6 numéros): FS 30.— ou US\$ 18.
le numéro FS 5.—

Edition en allemand:

Tarif d'abonnement annuel (6 numéros): FS 10.— ou US\$ 6.
le numéro FS 2.—

Compte de chèques postaux: 12-1767-1 Genève

Compte bancaire: 129.986.0 Société de Banque Suisse, Genève

Spécimen sur demande

Date

Signature

NOUVELLE PUBLICATION

Hans-Peter Gasser

LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

INTRODUCTION

Cet ouvrage de 92 pages s'adresse au (futur) juriste qui veut s'initier au droit international humanitaire (DIH), au professeur qui entend préparer son cours, de deux ou trois heures, consacré au DIH, au fonctionnaire qui doit s'intéresser au DIH ou aux affaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou encore aux cadres d'une Société nationale. Tout en essayant de couvrir d'une manière succincte l'ensemble du DIH, l'auteur a essayé de rédiger une introduction qui soit claire et compréhensible à tout lecteur intéressé.

Ce texte a paru initialement comme Chapitre IV de l'ouvrage de

Hans Haug

HUMANITÉ POUR TOUS

*Le Mouvement international de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge*

Institut Henry-Dunant, Genève

Editions Paul Haupt, Berne, Stuttgart, Vienne

1993

L'ouvrage de H.-P. Gasser est disponible en *anglais, français et allemand* au prix de SFR 8.

Les commandes sont à adresser au CICR, division de l'Information publique (COMREX/DIP).

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* est l'organe officiel du Comité international de la Croix-Rouge. Publiée depuis 1869, elle a porté à l'origine le titre de «Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés»; puis de «Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge».

Organe de réflexion, d'opinion et de référence sur la mission et la doctrine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* est également une publication spécialisée dans le droit international humanitaire et d'autres aspects de l'action humanitaire.

Chronique des activités internationales du Mouvement, qui garde la mémoire des événements, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* entretient un courant d'informations et constitue un lien entre les composantes du Mouvement.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* paraît, une fois tous les deux mois, en quatre éditions principales:

en français: REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE (depuis octobre 1869)

en anglais: INTERNATIONAL REVIEW OF THE RED CROSS (depuis avril 1961)

en espagnol: REVISTA INTERNACIONAL DE LA CRUZ ROJA (depuis janvier 1976)

en arabe: المجلة الدولية للصليب الأحمر
(depuis mai-juin 1988)

Elle publie également, en allemand, depuis janvier 1950, un cahier d'*Extraits* des textes parus dans les éditions principales.

RÉDACTION: Jacques Meurant, d' sc. pol., rédacteur en chef

ADRESSE: Revue internationale de la Croix-Rouge

19, avenue de la Paix

CH - 1202 - Genève, Suisse

ABONNEMENTS: un an 30 francs suisses ou US\$ 18

le numéro 5 francs

Comptes de chèques postaux: 12 - 1767-1 Genève

Compte bancaire: 129.986.0 Société de Banque Suisse, Genève

Le *Comité international de la Croix-Rouge* (CICR) et la *Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* forment, avec les *Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Institution humanitaire indépendante, le CICR est à l'origine du Mouvement. Intermédiaire neutre en cas de conflits armés et de troubles, il s'efforce d'assurer, de sa propre initiative ou en se fondant sur les Conventions de Genève, protection et assistance aux victimes des conflits armés internationaux et non internationaux et des troubles et tensions internes.

REVUE INTERNATIONALE

LES SUITES À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VICTIMES DE LA GUERRE

Les enjeux du «suivi»

Mesures auxquelles peuvent recourir les Etats pour remplir leur obligation de faire respecter le droit international humanitaire

*Protocole additionnel aux Conventions de Genève
du 12 août 1949 relatif à la protection
des victimes des conflits armés internationaux
(Protocole I)*

Annexe I – Règlement relatif à l'identification *(tel qu'amendé le 30 novembre 1993)*

Les armes frappant sans discrimination *Déclarations du CICR*

Les fondements historiques de la démarche humanitaire *I – Le courant religieux*

